

■ **Milchgenossenschaft Schelten**, à Schelten, sauvegarder les intérêts de ses membres en cherchant, dans le cadre des prescriptions légales, à tirer le meilleur parti possible du lait etc., société coopérative (FOSC no 25 du 06.02.2002, p.4, publ. 328364). Inscription ou modification de personne: Bühlmann, Andreas, de Rubigen, à Schelten, président, avec signature collective à deux.

Journal no 2982 du 21.11.2002
(00745850 / CH-073.5.003.325-2)